BOULEVARD URBAIN

NEWSLETTER 06

14 juillet 2026

Congés du bâtiment



Pour rappel, suite aux **congés du bâtiment**, le chantier est actuellement à l'arrêt depuis ce lundi 13 juillet. Les travaux ne reprendront qu'à partir du mardi 4 août.

Notez toutefois que pendant cette période de congés, l'entreprise Nonet-TRBA, à la manoeuvre, assurera une permanence pour la gestion de la collecte des déchets ainsi que pour vérifier la signalisation du chantier. Ce sera le cas tous les jeudis.

Reprise du chantier

Une fois la reprise des travaux, le **Chemin de Rebompré** sera "mis" en demi-voirie afin de procéder à la réalisation d'une traversée de voirie (l'accès et la circulation seront bien maintenus). Durée estimée de cette phase : 1 semaine.

Des **dévoiements de voirie** sont également prévus afin de réaliser des traversées. L'un est prévu au niveau de la rue des Sorbiers. Le second au niveau du Centre Sainte-Thérèse. Plus concrètement, la mobilité sera maintenue mais il sera impératif de passer momentanément par la zone de chantier à ces deux endroits pour ensuite revenir sur la voie de circulation.

Accès

L'**entrée principale** du zoning commercial Schlogel par le magasin Take-Eat est temporairement **fermée,** suite à la pose des impétrants. L'accès se fait désormais par l'entrée du magasin Aldi. L'accès par le magasin Nutal est également maintenu.

Communication



En raison des congés du bâtiment, cette newsletter prend également **quelques jours de repos**... Elle sera de retour début août.
Pour les personnes inscrites "tardivement", notez que les éditions précédentes de cette newsletter sont disponibles sur le site internet de la Ville de Ciney à l'adresse : https://www.ciney.be/vivre-a-ciney/travaux/projet-de-boulevard-urbain

Pour toute autre demande, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse **communication@ciney.be**. Nous ne manquerons pas de la relayer à l'entreprise Nonet-TRBA.

Pour rappel, la prochaine réunion d'information se tiendra le jeudi 15 octobre prochain dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville (8h30 pour les commerçants/19h30 pour les riverains).